

Ouverture

Jean-François HEBERT,
directeur général des patrimoines et de l'architecture
(ministère de la Culture)

Madame la présidente du Comité d'histoire,
chère Maryvonne de Saint Pulgent,
Madame la cheffe du Service interministériel des archives de France,
chère Françoise Banat-Berger,
Chers amis,

Pour souffler ses trente bougies, le Comité d'histoire du ministère de la Culture a choisi de se placer sous la protection des archives et c'est un choix judicieux, s'il en est.

Matière polymorphe et polyphonique, garantissant les droits des citoyens, miroir de la mémoire de la Nation, des territoires, des femmes et des hommes, à la fois à titre individuel et collectif, les archives sont, par essence, le matériau principal du Comité d'histoire, comme de tous les historiens. Elles sont aussi au cœur des missions régaliennes du ministère de la Culture, qui porte à titre interministériel la politique des archives, et en faveur desquelles il a conduit des transformations majeures depuis une trentaine d'années.

Ce serait vous faire injure que de vous proposer de jouer ici au jeu des sept erreurs entre ce qu'étaient les archives il y a trente ans et ce qu'elles sont aujourd'hui. Les échanges qui vont suivre ne manqueront pas de les souligner et de les interroger.

Je pense évidemment aux bouleversements induits, de leur collecte à leur diffusion, par la mutation numérique de la société contemporaine.

Je pense à l'équilibre subtil et toujours fragile qui s'est instauré entre indispensable transparence et nécessaire protection des secrets.

Je pense aux nouveaux usages des archives, et notamment au rôle de plus en plus grand qu'elles jouent dans l'actualité et les débats mémoriels les plus récents.

Je pense à la place qu'occupent désormais les publics, acteurs reconnus à part entière de la politique des archives.

LA MÉTAMORPHOSE DES ARCHIVES

Je pense à l'irruption récente de l'intelligence artificielle dans nos métiers.

Je pense aux enjeux d'actualité autour de la transition écologique et de la sobriété numérique auxquels les archives peuvent apporter des réponses stimulantes.

Il est néanmoins des permanences, des héritages. Il y a un temps long des archives. Et la célébration d'un anniversaire comme celui du Comité d'histoire, confronté aux qualités de la matière « archives », nous invite à prendre du champ, à mettre en regard les défis contemporains auxquels nous devons faire face avec les enjeux qui furent ceux de nos devanciers, il y a trente ans.

Première métamorphose, en germe depuis le tournant des années 1980 et 1990, et qui sera abordée dans la première partie de ce colloque : celle de la production et de la collecte des archives.

Ces trente dernières années ont vu une extension sans précédent du champ patrimonial des archives. Le 5 octobre 1993, il y a presque trente ans jour pour jour, était inauguré à Roubaix le Centre des archives du monde du travail, ancêtre des Archives nationales du monde du travail, lieu entièrement dédié à la collecte, à la conservation et à la communication d'archives privées d'entreprises, de syndicats et plus généralement du monde économique et social. Cinq ans plus tôt avait été créé l'IMEC, Institut mémoires de l'édition contemporaine, consacré, dans le même esprit, à la sauvegarde et à la mise en valeur des archives privées des écrivains et du monde de l'édition. C'est à la même époque que la Direction des archives de France lançait un « Plan pour les archives en l'an 2000 », qui abordait résolument la collecte des archives que l'on appelait alors « informatiques » (1995). Au même moment, les Archives nationales entreprenaient, dans le cadre du projet Constance, l'archivage électronique des enquêtes de l'INED-Institut national d'études démographiques (1997-2000) et collectaient les premières archives audiovisuelles de la Justice (celles du procès de Klaus Barbie en 1987 et celles de l'affaire du sang contaminé en 1992), ou encore que commençait à être rapatrié en France le fonds dit « de Moscou », constitué d'archives policières et militaires prises après la défaite de 1940 et saisies en 1945 par les troupes soviétiques (1994).

C'est sur ces prémices que s'élaborent aujourd'hui des politiques de collecte qui brisent les barrières traditionnelles entre archives publiques et archives privées, entre archives papier et archives numériques, entre archives très anciennes et archives du passé immédiat. Aujourd'hui, prenant appui sur les avancées fondatrices permises il y a trente ans, la collecte se diversifie plus que jamais, prenant en compte de nouveaux usages, de nouveaux usagers, de nouveaux terrains (qu'on songe aux archives des minorités, aux archives des femmes, aux archives des migrants...), grâce à des outils de repérage affinés, des modalités d'évaluation et de sélection nouvelles, plus qualitatives que quantitatives, parfois plus drastiques, s'agissant des archives numériques, et,

surtout, grâce à une plus grande association des usagers aux politiques de collecte, qui ne doivent se concevoir que du point de vue de l'accès qu'elles offriront, *in fine*, aux publics.

Deuxième métamorphose donc : celle de l'accès aux archives.

Jamais sans doute on n'a autant débattu de l'accès aux sources que depuis trente ans. En 1994 paraissait un pamphlet appelé à faire grand bruit : *Les Archives interdites*, de Sonia Combe, dénonçait la France comme le pays démocratique où les archives intéressant l'histoire contemporaine étaient le plus difficilement accessibles. Quelques années plus tôt (1991) avait aussi éclaté l'affaire dite du « fichier juif », qui était considéré comme officiellement détruit à la fin de la Seconde Guerre mondiale – affaire, « affaire d'archives », qui avait obligé l'État à se poser la question de sa responsabilité dans la déportation des juifs. En 1998, comme une réponse à ces débats, était pour la première fois activé le mécanisme permettant de rendre accessibles par anticipation des archives non librement communicables, relatives, en l'occurrence, à la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, plus que jamais, si le curseur chronologique s'est déplacé, la place des archives dans l'actualité mémorielle de notre pays, voire de notre humanité, est cruciale et l'accès aux archives reste au cœur de débats enflammés. Qu'il s'agisse de donner accès à des documents aux résonances sociales, diplomatiques, historiques fortes : les archives documentant le rôle joué par la France au Rwanda entre 1990 et 1994, les cahiers citoyens du Grand Débat de 2019, les archives de la guerre d'Algérie... Qu'il s'agisse de faire des archives la charpente, ou la clef de voûte, de « mémoriaux », physiques ou numériques, nationaux, associatifs ou personnels : Mémorial national des victimes de l'esclavage, Mémorial des essais nucléaires en Polynésie, Musée-mémorial du terrorisme, Centre des archives LGBTQI +...

Cette appropriation des archives les plus sensibles, les plus intimes parfois, a supposé ce que l'on pourrait appeler une « convergence des mondes », c'est-à-dire, sur le plan juridique et institutionnel, une articulation de plus en plus grande avec d'autres secteurs, d'autres régimes juridiques, d'autres injonctions : la transparence administrative, la protection des données à caractère personnel, la protection du secret de la défense nationale, la propriété intellectuelle... Ce qui est admirable, c'est que cette « convergence des mondes » n'a pas pour autant fait perdre de vue aux archivistes leurs valeurs fondamentales : la facilitation de l'accès aux documents dans le respect des intérêts supérieurs de la Nation ; la contribution à la documentation historique par une approche scientifique, c'est-à-dire documentée, neutre et objective, des sources ; et une stricte répartition des champs de compétence entre la mise à disposition des archives, qui relève de leur mission de service public, et leur exploitation, qui relève de la recherche publique et de la société civile.

Troisième métamorphose, celle des usages.

Il faut à nouveau, ici, rappeler en quoi les années 1990 furent un creuset, même si elles nous paraissent aujourd'hui à des années-lumière de nos pratiques.

En 1990 était inauguré aux Archives nationales le service Minitel « 3616 CARAN », qui allait permettre aux usagers d'effectuer leurs premières réservations de cartons à distance, inaugurant ainsi l'ère des téléprocédures. Les contraintes imposées par la distance et les heures d'ouverture furent à nouveau cassées six ans plus tard par la mise en ligne sur internet de la base de données Égérie, qui donnait accès à l'état général des fonds des Archives nationales, mais aussi aux premières bases d'images numérisées – une première.

Dans le même temps, le public physique des salles de lecture continuait de s'accroître sur l'ensemble du territoire, confirmant une tendance amorcée à la fin des années 1970 : le rapport annuel d'activité de la Direction des archives de France pour l'année 1993 indiquait qu'alors, « *pour la première fois, on a reçu dans les archives départementales plus de cent cinquante mille lecteurs* ».

Nous bâtissons toujours aujourd'hui sur ces fondations. Si le nombre de séances de travail des usagers en salle de lecture a drastiquement chuté, c'est parce que s'est poursuivie la mise à disposition sur internet des ressources, qui atteint aujourd'hui quatre cent soixante-dix millions de pages en ligne, lesquelles attirent soixante-sept millions de connexions annuelles, au point que les bâtiments d'archives sont aujourd'hui complètement repensés et qu'émerge dans le même temps le risque de l'invisibilité des archives non numérisées ou non disponibles sur internet. Pour y faire face s'est développée une offre innovante qui repose sur des portails fédérateurs, comme l'est le navire amiral FranceArchives, agrégateur des ressources de ses cent soixante-cinq partenaires; des nouveaux services aux usagers, tels que des « chatbots », l'accès sécurisé à distance, des guides de recherche simplifiés et dématérialisés; des projets d'indexation collaborative, à l'image, aux Archives nationales, de « Girophares », qui ont remplacé une relation horizontale entre les services d'archives et leurs publics en un cercle vertueux et participatif. Autres fruits récoltés de la moisson des pionniers, les promesses que nous fait entrevoir l'intelligence artificielle appliquée aux archives, à l'image du projet Socface de reconnaissance automatique des écritures manuscrites des recensements de la population française entre 1836 et 1936, qui annonce un matériau considérable de données pour le généalogiste, l'historien, le démographe...

Métamorphose de la collecte, métamorphose de l'accès aux archives, métamorphose des usages : voici, broyée très rapidement, l'histoire de trente ans d'archives. Nul doute que le fil ici à peine tiré entre un passé à la fois encore frais mais déjà très lointain et une actualité très récente continuera d'être déroulé dans la suite de vos travaux, que je vous souhaite aussi passionnants que stimulants. Il nous convainc déjà d'une chose : les métamorphoses des archives ne sont pas uniquement celles d'une matière, d'un métier, d'une pratique; elles sont, à titre collectif et individuel, les métamorphoses de notre société moderne, nos propres métamorphoses.